

« Hausse des prix de l'énergie, économies d'énergie, augmentation volontaire de l'acompte des frais accessoires »

Chères et chers locataires,

La guerre en Ukraine a un impact mondial sur l'approvisionnement en énergie et par conséquent sur les prix de l'énergie. La Suisse est elle aussi confrontée à un défi de taille en ce qui concerne son approvisionnement en gaz et en électricité. En raison de l'aggravation de la situation d'approvisionnement en gaz et en électricité, le Conseil fédéral a informé sur les éventuelles mesures qu'il prendra.

Au moyen de scénarios, le Conseil fédéral se prépare à une situation potentielle de pénurie de gaz ou/et d'électricité et demande le soutien de la population sous le slogan « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas. » De même, chacun est invité à suivre activement les nouvelles informations de la Confédération et à faire preuve de responsabilité dans sa propre consommation d'énergie.

Vous trouverez des informations complémentaires sur

- le site de la Confédération : <https://www.suisseenergie.ch/programmes/stop-gaspillage/page-daccueil/>
- la hotline de la Confédération pour les questions liées aux économies d'énergie : 0800 005 005
- Les entreprises trouvent de précieuses informations sur le site <https://alliance2022-23.ch/fr/>

Actuellement, l'approvisionnement en gaz et en électricité est assuré, mais la pénurie d'énergie entraînera une hausse des coûts énergétiques. Il n'est toutefois pas possible de prévoir en détail dans quelle mesure les coûts de l'électricité, du gaz et du pétrole augmenteront.

Nous avons le plaisir de vous informer ci-après sur les mesures qui peuvent vous aider à économiser des coûts ou à prendre les dispositions nécessaires.

Conseils pour économiser l'énergie

En moyenne, les ménages consomment 30% de l'énergie nécessaire pour l'électricité, le chauffage et l'eau chaude. En raison de l'augmentation des prix et de la menace de pénurie d'énergie pour l'hiver, il est judicieux et conseillé d'économiser l'énergie. Quelques astuces simples permettent d'économiser rapidement jusqu'à 20% de l'énergie - et donc des coûts.

- **Chauffage**
 - Réduire la température ambiante d'un degré permet déjà d'économiser environ 7% d'énergie (et de coûts).
 - Porter des vêtements plus chauds et abaisser la température ambiante (par ex. porter un chandail au lieu d'un t-shirt).
 - En cas d'absence prolongée, réduire la température dans toutes les pièces.
 - Ne pas couvrir les radiateurs avec des meubles ou des rideaux épais.
- **Électricité**
 - Les lampes LED consomment jusqu'à 80% d'énergie en moins.
 - Éteignez toujours la lumière, même pour un bref instant.
 - Éteignez toujours complètement les appareils électriques que vous n'êtes pas en train d'utiliser (p. ex. le router WLAN la nuit, les appareils en stand-by, etc.)
- **Salle de bain**
 - Économisez jusqu'à 50% d'eau (chaude) en plaçant un économiseur dans le pommeau de douche.
 - Prenez une douche plutôt qu'un bain, ne laissez pas couler l'eau en vous savonnant ou en vous brossant les dents.
- **Cuisine**
 - Cuisinez en utilisant vos couvercles.
 - La température idéale est de 7 degrés pour le réfrigérateur.
 - Si vous disposez d'un lave-vaisselle, allumez-le quand il est entièrement plein et évitez de rincer la vaisselle avant de la placer dans le lave-vaisselle.

- **Linge**
 - Lavez à basse température et ne séchez pas le linge dans le sèche-linge, mais étendez-le là où ont été prévus des dispositifs spéciaux à cet effet, à l'extérieur ou dans la buanderie, et ne faites pas tourner le Secomat inutilement longtemps.

Frais accessoires : nous recommandons l'augmentation volontaire des acomptes

Nous prévoyons une augmentation considérable des coûts de chauffage et d'eau chaude ainsi que de l'électricité des parties communes (éclairage des cages d'escalier, ascenseur, etc.), ce qui devrait entraîner une nette augmentation des frais accessoires effectifs pour la période actuelle. Il en sera probablement de même pour les périodes suivantes.

Il nous tient à cœur que vous ne soyez pas surpris par une importante demande de paiement complémentaire à la fin de la période de décompte. C'est pourquoi, nous vous offrons la possibilité d'augmenter volontairement l'acompte de vos frais accessoires (voir à cet effet le formulaire ci-dessous).

En signant et en renvoyant le formulaire ci-joint, vous nous confirmez que vous êtes d'accord avec la procédure que nous vous proposons. Si vous ne souhaitez pas augmenter vos acomptes, vous n'avez rien à entreprendre. Vous pouvez également constituer des réserves privées pour le paiement des frais d'énergie plus élevés, les mettre de côté et économiser en conséquence.

Nous nous permettons de vous informer à titre préventif que, selon la situation et les instructions de la Confédération, des restrictions sont possibles. Celles-ci pourraient par exemple concerner une réduction de la puissance de chauffage et de la température ambiante. D'une manière générale, en raison des coûts d'énergie élevés, nous sensibiliserons cette année les concierges aux thèmes liés au moment de la mise en marche du chauffage et à la puissance de chauffage.

Nous publierons et mettrons également à jour rapidement des informations plus détaillées sur le thème « Pénurie d'énergie, coûts énergétiques et conseils pour économiser l'énergie » sur www.privera.ch. Vous avez également la possibilité de nous contacter directement via notre site web si vous avez des questions.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous présentons nos salutations distinguées.



Michael Stucki
CEO



Andrea Wegmüller
COO



Daniel Jandric
CFO



Philipp Bigler
CHRO / CCO

Formulaire : adaptation volontaire, augmentation des acomptes

J'aimerais/nous aimerions augmenter volontairement mes/nos acomptes mensuels pour les frais de chauffage et d'exploitation comme suit :

acompte pour frais de chauffage et d'exploitation

- Augmentation de
- 30 CHF par mois
 - 50 CHF par mois
 - 75 CHF par mois
 - 100 CHF par mois
 - CHF par mois

Il est important pour nous de souligner que le loyer net de votre appartement reste inchangé et que les charges seront, comme de coutume, facturées selon les coûts effectifs à la fin de la période de décompte des frais accessoires. Les acomptes payés en trop seront remboursés. Les frais accessoires effectifs non couverts par des acomptes seront facturés séparément avec un délai de paiement de 30 jours.

Dès réception du formulaire, nous vous fournirons une nouvelle facture avec code QR pour que vous puissiez rectifier votre ordre permanent. Veuillez noter que le traitement pourra prendre de deux à quatre semaines.

| | |
|---|--|
| Locataire (nom et prénom) | |
| Adresse (rue, n° de maison, NPA, lieu) | |
| Numéro de référence de l'immeuble/objet locatif | |
| Adresse e-mail | |
| Numéro de téléphone | |

Lieu, date

Signature/s

Nous prions toutes les personnes concernées par le contrat de bail (locataires, pour les couples et les partenariats enregistrés : les deux partenaires) de signer le talon à la main et de nous le renvoyer à l'adresse mt.mandatsmgmt@privera.ch ou par courrier postal à (PRIVERA AG, Worbstrasse 142, 3073 Gümligen).